



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 décembre 2014**

Délibération n° 2014-0480

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Approbation du rapport des mandataires - Société publique locale de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2013**

service : **Direction de l'évaluation et de la performance**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Gouverneure

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beauteemps, Belaziz, MM. Bérat, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mme Berra (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Calvel, David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes Hobert (pouvoir à Mme Gailliot), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Piegay (pouvoir à M. Bousson).

Conseil de communauté du 15 décembre 2014**Délibération n° 2014-0480**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Approbation du rapport des mandataires - Société publique locale de gestion des espaces publics du Rhône amont - Exercice 2013**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La société d'économie mixte (SEM) SEGAPAL a été créée en 1979 afin de gérer le grand parc Miribel Jonage. Le 29 juin 2012, cette SEM s'est transformée en société publique locale (SPL) et revêt la forme d'une Société anonyme détenue à 100 % par des collectivités territoriales. Elle a pris le nom de Société de gestion des espaces publics du Rhône amont. Son nom commercial reste SEGAPAL.

L'objet de la SPL SEGAPAL est l'exploitation, la gestion, la réalisation, la création et la mise en valeur par tous les moyens d'espaces publics. Elle assure sur ces territoires l'entretien, la surveillance, l'animation, la mise en valeur des sites, l'organisation d'événementiels, la communication et la promotion des sites. Ses missions d'entretien et de gestion s'entendent aussi bien sur terre que sur eau. Elle est dans ce cadre titulaire d'une délégation de service public (DSP), au titre de laquelle elle assure la gestion, l'animation et l'aménagement du grand parc Miribel Jonage.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

La Communauté urbaine de Lyon est actionnaire de la SEGAPAL et est à ce titre représentée au Conseil d'administration par messieurs Jean Paul Colin et Richard Brumm.

Le document présenté au Conseil comprend le rapport de gestion ainsi que le rapport d'activité des mandataires concernant l'année 2013.

Le capital de la SEGAPAL est de 670 000 €, réparti entre 17 actionnaires. Avec 51 % du capital social, l'actionnaire majoritaire est le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du parc de loisirs et du lac de Miribel Jonage (SYMALIM). La Communauté urbaine et le Département du Rhône détiennent chacun 11,2 % du capital social.

Dix-huit administrateurs siègent au conseil d'administration. Une assemblée spéciale réunit les actionnaires dont la part du capital ne leur permet pas d'être représentés au Conseil d'administration.

Le Président de la société est monsieur Gilbert-Luc Devinaz, il est entouré de 2 Vice-Présidents : messieurs Jean Paul Colin et Pascal Protiere.

Un comité d'engagement et de suivi est chargé de donner son avis sur les opérations de la société et d'en suivre le déroulement. De même un guide des procédures a été institué avec, entre autre, la création d'une commission d'appel d'offres.

La SEGAPAL assure les fonctions de régisseur intéressé du grand parc de Miribel Jonage. Ses missions sont les suivantes : Entretien et surveillance du parc, animation du pôle sportif et nature, communication et organisation d'événements. Sa rémunération pour 2013 est de 3 174 k€ composée d'une part fixe, d'une part variable sur les recettes des gravières (15 % des recettes d'extraction) et d'une part variable sur les recettes de l'espace multisports et les concessions (50 % des recettes commerciales).

La SEGAPAL assure aussi des opérations de mandats pour le compte du SYMALIM, pour lesquelles elle est rémunérée à hauteur de 10 % pour les études et 4 % pour les travaux.

Les résultats de la société sont présentés dans un contexte rétrospectif, portant sur 2 exercices. L'exercice 2013 est le 1er exercice en année pleine de la SPL Gestion des espaces publics Rhône amont.

	2012 (en k€)	2013 (en k€)	Tendance 2012-2013
capital social	670	670	
participation publique	100 %	100 %	
<i>dont Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>11,2 %</i>	<i>11,2 %</i>	
produits société	3 546	3 735	↗
<i>dont rémunération du régisseur</i>	<i>3 083</i>	<i>3 174</i>	↗
charges société	3 485	3 622	↗
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	<i>4</i>	<i>0</i>	↘
résultat net	7	15	↗
capitaux propres	711	720	↗

Les produits d'exploitation augmentent de 5 %. Ces produits comptabilisent la rémunération du régisseur (90 % en 2013, contre 97 % en 2012) et les rémunérations des opérations de mandats (10 % en 2013, contre 3 % en 2012). La mission la plus importante de la SPL SEGAPAL concerne la gestion et l'animation du grand parc Miribel Jonage. Cette mission se déroule dans le cadre d'une DSP confiée en juillet 2001 pour 12 années, prolongée pour 6 mois jusqu'en décembre 2013, DSP dans laquelle la SEGAPAL intervient comme régisseur intéressé. La rémunération de la SEGAPAL, pour cette mission, s'élève à 3 174 k€.

Les charges d'exploitation augmentent de 4 %.

- les achats et charges externes augmentent de 31 %. Cette hausse s'explique par une montée en charges des opérations de mandats (110 k€ en 2012 - 206 k€ en 2013),

- les impôts et taxes augmentent de 2 %,

- les frais de personnel diminuent de 2 %. En 2013, la SPL a employé 69 permanents. La baisse s'explique également par un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) d'un montant de 64 432 €.

L'effectif permanent est de 69 salariés, constant depuis 2011.

En outre, la société s'est vu confier les missions suivantes :

- travaux et études : le SYMALIM confie à la SEGAPAL une maîtrise d'ouvrage déléguée pour ses travaux et études. Cette mission a été facturée 99 k€ HT en 2013,

- entretien de la piste cyclable de l'Anneau Bleu : mission confiée par le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage. Cette mission a été facturée 160 k€ HT,

- embarcadère navette fluviale : étude pré-opérationnelle pour la réalisation d'embarcadères, confiée par le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage. Cette mission a été facturée 11 k€ HT,

- embarcadère à Jons : étude de faisabilité technique et réglementaire pour la réalisation d'un embarcadère sur la lône de la Ferrande à Jons, pour le compte de la Mairie de Jons. Cette mission a été facturée 2,9 k€ HT en 2013,
- plan de gestion de la lône de la Ferrande à Jons : la SEGAPAL établit, pour le compte de la Mairie de Jons, le plan de gestion de ce secteur Natura 2000. Cette mission a été facturée 1 k€ HT sur 2013,
- mission Terre du Velin : maîtrise d'ouvrage assurée par la Commune de Décines Charpieu avec délégation de la Commune de Vaulx en Velin. La mission de la SEGAPAL consiste à coordonner, animer et piloter le projet de zone maraîchère. Cette mission a été facturée 14,8 k€ HT en 2013,
- bâtiment agricole à Vaulx en Velin : sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Vaulx en Velin, la SEGAPAL réalise une étude de faisabilité pour la construction de bâtiments techniques destinés à des maraîchers. Cette mission a été facturée 3,2 k€ HT en 2013,
- surveillance équestre à Meyzieu : 2 cavaliers ont sillonné une partie du territoire de Meyzieu durant un mois. Cette mission a été facturée 2,5 k€ HT en 2013,
- animation Parc de la Feyssine : suite à un appel à projet de la Ville de Villeurbanne, la SEGAPAL propose 12 animations visant la découverte des patrimoines naturels et bâtis du Parc. Cette mission a été facturée 4,2 k€ en 2013,
- étude de faisabilité d'une passerelle à Thil : missions confiées par la Commune de Thil sur l'opportunité de réalisation d'une passerelle entre Thil et le grand parc Miribel Jonage. Cette mission a été facturée 2,5 k€ HT en 2013.

Tels sont les principaux éléments concernant l'activité 2013 de la Société publique locale de gestion des espaces publics du Rhône amont ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Société publique locale de gestion des espaces publics du Rhône amont au titre de l'exercice 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2014.